



• GDAB 36 •
La BIO de l'Indre

Bulletin d'adhésion producteur 2026

Groupe de Développement de l'Agriculture Biologique de l'Indre
24 Rue des Ingrains, 36022 Châteauroux - 06 56 89 98 50 - filiere@gdab36.org

Pourquoi adhérer ?

- Pour soutenir tout un réseau de défense des intérêts des agriculteurs bio
- Pour avoir une représentation auprès des pouvoirs publics et structures agricoles du département
- Pour soutenir le GDAB36 dans la mise en oeuvre des moyens nécessaires au développement de l'agriculture bio

Cotiser me donne droit à :

- Une information technique et réglementaire régulière (mails hebdomadaires, mercuriales, bulletins techniques, appels téléphoniques...)
- Des formations multi-thématiques
- La participation aux groupes d'échanges techniques, de mutualisation et aux groupes projets
- Un accompagnement sur la réglementation et les aides, la conversion, l'installation, la commercialisation, la communication, la gestion des difficultés...
- Des tarifs réduits pour l'accompagnement technique sur votre ferme
- La participation aux événements et animations grand public
- L'accès à l'aide à la certification
- Une voix lors de l'Assemblée Générale permettant de participer aux prises de décision

Identifiant de l'adhérent

Raison Sociale :

Nom, Prénom :

Adresse complète :

.....

Tél. :

Adresse email :

Pour les sociétés, noms et prénoms des associés :

.....

Date de naissance :

Si vous avez plus de 55 ans, avez-vous commencé à réfléchir à la transmission de votre ferme ? ☐ OUI ☐ NON

Avez-vous identifié un repreneur ? ☐ OUI ☐ NON



• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE

Un réseau qui agit au quotidien pour fédérer et défendre les intérêts des agriculteurs bio.

Quelques combats et victoires de la FNAB en 2025 :

- **Soutenir le revenu des agriculteurs bio** : mobilisation pour la prolongation et la hausse du crédit d'impôt, lutte pour une future PAC 2028-2034 plus favorable à l'AB et opposition à toute régression environnementale...
- **Protéger les agriculteurs bio et leur label** : lutte pour la non-réouverture du règlement bio au niveau européen, mobilisation contre le projet de déréglementation des nouveaux OGM et pour l'indemnisation des contaminations au prosulfocarbe...
- **Construire demain** : mobilisation contre la suppression de l'Agence Bio, pour la reconnaissance de la bio dans la Loi d'Orientation Agricole, communication sur l'AB...

Et des combats syndicaux qui continuent à vos côtés !

Vous pouvez retrouver les gains syndicaux complets de la FNAB dans la lettre d'Infos du GDAB ou sur www.fnab.org



Montant de la cotisation

1 Forfait de base :

Exploitation individuelle	80 €
Montant par associé exploitant	80 €
Montant pour une exploitation en couple (EARL ou autre)	100 €
TOTAL 1	



2 Cotisation adaptée selon les productions pour les surfaces bio et en conversion : (Vous pouvez vous aider de votre déclaration PAC)

Cultures	Nombre d'ha	Montant/ha	Total/cultures
Cultures fourragères		1,00 €	
Grandes cultures		1,90 €	
Cultures maraîchères et PPAM		15,20 €	
Cultures sous serres		45,70 €	
Cultures fruitières		7,60 €	
Vignes AOC ou VCQS		15,20 €	
Jachères, bois énergie, étangs		0,20 €	
TOTAL 2			

3 Cotisation totale :

TOTAL 1 + TOTAL 2	 €
--------------------------	---------

- 1) Montant **TOTAL 1 + 2** inférieur à 130 € : vous réglez 130 € de cotisation forfaitaire.
 2) Montant **TOTAL 1 + 2** compris entre 130 € et 550 € : vous réglez le montant **TOTAL 1 + 2**.
 3) Montant **TOTAL 1 + 2** supérieur à 550 € : vous réglez 550 € de cotisation forfaitaire.
 Les montants au-delà de 550 € peuvent faire l'objet d'un don au GDAB36.

4 Précisions

- Si vous avez le statut d'agriculteur en difficulté, vous êtes dispensé de verser une cotisation. Merci de fournir une pièce justificative : lettre d'acceptation du dispositif AGRIDIFF, envoyée par la DDT.
- Montant versé au réseau Bio : 110 € dont 50 € à la FNAB et 60 € à Bio Centre



Pour simplifier le renouvellement des adhésions au GDAB, votre adhésion peut être reconduite tacitement chaque année. Une facture vous sera ainsi transmise à chaque début d'année.

Renouvellement tacite de mon adhésion :

☐ OUI ☐ NON

Si vous souhaitez annuler votre adhésion, merci de contacter le GDAB36 jusqu'au 31 janvier, avant réception de la facture.

Règlement par chèque à l'ordre du GDAB36 ou par virement (bulletin à renvoyer pour les deux options) :

Merci d'indiquer le nom de la société ou votre nom dans le libellé de votre virement

IBAN : Crédit Agricole Centre Ouest FR76 1950 6400 0033 0423 4854 176

Code BIC : AGRIFRPP895